



Narcisse

Gentieux Pigerolles

Lettre d'information municipale

Avril 2026

Mesdames, Messieurs,

Chères habitantes, chers habitants,

Le 15 mars dernier, vous étiez 311 à vous déplacer jusqu'aux bureaux de vote de Gentieux et Pigerolles pour décider de qui assumerait la responsabilité des affaires de notre commune pour les six (ou sept) prochaines années. Si le suffrage a confirmé le bilan et les projets de l'équipe qui a été élue en 2020, et nous remercions bien chaleureusement les 170 électrices et électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance, il a aussi été celui de la manifestation d'une inquiétude, d'une incompréhension ou d'une défiance puisque 135 d'entre nous ont choisi de donner leur chance à une nouvelle équipe.

Ce scrutin nous engage donc à redoubler d'efforts dans la voie que nous avons voulu dès 2020 : celle de faire tomber les barrières souvent imaginées plus que vécues entre certain(e)s qui penseraient comme ça et d'autres qui penseraient autrement. Le sujet n'est pas ici de le nier ou d'espérer naïvement que nous soyons tous d'accord, mais plutôt de faire en sorte que malgré nos différences d'opinions, nous vivions tous agréablement à Gentieux-Pigerolles.

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 21 mars dernier et a, comme le veut la loi, procédé au renouvellement de l'exécutif municipal et attribué les responsabilités. Elles sont les suivantes :

M. Benjamin Simons a été renouvelé dans son mandat de maire de Gentieux-Pigerolles et de conseiller communautaire, il représentera donc la municipalité dans notre communauté de communes.



Mme Sophie Deschamps a été élue première maire-adjointe en charge des affaires scolaires, de la jeunesse et de la petite enfance.

M. Thierry Pigeroulet a été élu second maire-adjoint en charge des services techniques et de l'urbanisme.

Mme Aurore Dulac a été élue troisième maire-adjointe en charge des affaires sociales et de la vie associative.

M. Frédéric Bertrand a été élu maire délégué de Pigerolles, un mandat qu'il retrouve après l'avoir occupé de 2008 à 2014.

Mme Angèle Fanton a été nommée conseillère municipale déléguée à la communication.

M. Bruno Prigent a été nommé conseiller municipal délégué au suivi des bâtiments municipaux.

M. Benoît Delandonchamps, M. Bernard Joly, Mme Sarah Lerousseau et Mme Léna De Vanssay complètent ce conseil municipal.

Par ces élections, la volonté affichée pendant la campagne de distribuer les responsabilités marque une étape supplémentaire par rapport à 2020. Mme Sarah Lerousseau, tête de la liste d'opposition, s'est présentée au scrutin de maire et de maire délégué mais la majorité n'a pas fait le choix de lui accorder sa confiance en l'état sur ces fonctions. S'il n'est pas dans l'intention de la majorité du conseil d'isoler les élu(e)s qui ont le soutien de quatre électeurs sur dix, il a néanmoins paru prématuré de donner des fonctions aussi sensibles à des conseillers qui n'ont pas participé à la conception du projet de l'équipe sortie en tête du vote.

Comme il l'a été dit en séance, cette situation est celle de mars 2026 et peut être amenée à changer au cours de ce mandat. La majorité du conseil a clairement indiqué souhaiter travailler en bonne entente avec la minorité dans le cadre des commissions, comités et groupes de travail qui seront mis en place progressivement au cours des prochains mois.

De même, comme il l'a été rapporté assez fortement au cours de cette campagne électorale, la question de la personnalité du maire a fait l'objet de débats et n'est pas gommée par ce choix : cette fonction, éminemment centrale dans les esprits, est exigeante et suppose à la fois beaucoup de disponibilité et de réactivité mais aussi un sens humain qui a fait défaut entre 2021 et 2026.

Cette épreuve de la campagne n'est anodine pour personne, candidat(e)s comme électrices et électeurs. Elle est aussi une leçon importante pour moi qui ai fait le choix depuis 2021 de me consacrer d'abord à l'avancement des projets, au traitement des dossiers et à répondre aux nombreuses sollicitations, au détriment du lien humain que certaines et certains regrettent. Et si les nombreux enjeux du mandat m'invitent à ne pas faire de fausses promesses sur ma présence auprès de vous, je veillerai à prendre davantage soin de la manière d'échanger avec chacun(e), dans les mauvaises nouvelles comme dans les bonnes.

Benjamin Simons, maire,

Pigerolles : restauration du couderc

Il y a trois ans, l'étude d'urbanisme participative menée à Pigerolles pour recueillir les envies des habitant-es quant à l'aménagement du bourg, avait notamment mis en lumière le souhait, largement partagé, de retrouver un espace central à côté de l'église.

S'en était naturellement suivi le projet de restaurer la petite grange voisine du couderc historique du village, afin de lui redonner ses fonctions d'espace public.

Et c'est à la réfection totale du toit (charpente et couverture) qu'il s'agissait de s'atteler.



Pour réduire les coûts de l'opération, la municipalité a conçu le chantier sous forme participative, en faisant appel au bénévolat parmi les élu-es et habitant-es de notre commune. Le chantier, commencé à l'automne dernier sous la houlette d'un charpentier professionnel (René François), vient de se terminer.

Ce nouvel espace n'attend plus que d'être mis à profit.
Merci aux bénévoles !

Nouveau dans le bourg de Gentioux : une borne de charge pour voiture (et vélo) électrique

Une borne de recharge électrique, toute fraîchement installée sur la place du monument !

Pour la petite histoire : en mars 2023, le Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC), compétent en matière d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE), met en place une borne de recharge rapide à Faux-la-Montagne, place du marché. Elle est aussitôt vandalisée et détruite. Qu'à cela ne tienne, avec l'accord de la population falloise, une nouvelle borne est posée en octobre 2023, cette fois-ci sur le parking du camping... Elle est à son tour rapidement démolie. Ces actes de vandalisme, condamnés par la mairie, n'ont à ce jour été associés d'aucune revendication...

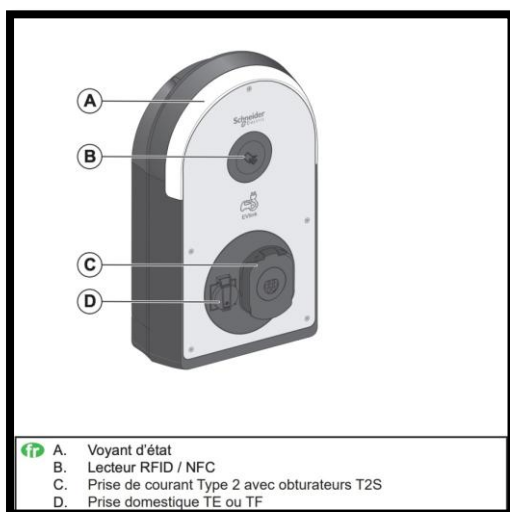
La zone sud du lac de Vassivière restant orpheline de ce type d'équipement, c'est en concertation avec le conseil municipal de Faux-la-Montagne, qu'il est alors décidé de déplacer l'emplacement de cette borne sur la commune de Gentioux-Pigerolles. Le SDEC accepte heureusement le projet, et quelques mois plus tard, la borne est installée et est désormais en service.

Nous espérons qu'elle connaîtra un destin plus riant que celui de ses collègues falloises et que chacun(e) veillera à ce que ce service demeure disponible !



La localisation a été choisie pour sa proximité avec le bar-restaurant et l'abribus de la place, desservi par les bus régionaux, afin d'encourager un développement des différents modes de transport depuis cette place centrale de la commune.

La borne installée (Schneider) offre deux prises distinctes, celle de droite étant destinée à la recharge des voitures et fourgons électriques, tandis que celle de gauche permettant de recharger notamment les batteries des vélos à assistance électrique (VAE).



Comment l'utiliser ?

Pour bénéficier des tarifs les plus bas, il faut souscrire un abonnement auprès de l'opérateur Mobive, qui gère le réseau pour le SDEC, mais on peut aussi utiliser une autre carte RFID compatible avec ce fournisseur (exemple : Chargemap...) ou passer par le biais du QR Code présent sur la borne avec un smartphone récent.

Quand la charge est engagée, le voyant de la borne passe du vert au bleu durant toute la durée de la charge. Attention, à partir de 2h30 de branchement, un surcoût de 0,11€ la minute est facturé entre 7h et 22h.

Pour connaître les tarifs : <https://mobive.fr/nos-offres-et-tarifs>

Harmonie intercommunale du Plateau de Gentioux

L'équipe municipale tient à faire le point sur une information incomplète qui a circulé pendant la campagne électorale :

L'Harmonie est portée par deux chefs d'orchestre, musiciens professionnels.

Pour des raisons administratives, c'est le Surnatural Orchestra, association basée à Montreuil (93), et dont l'un d'eux est membre, qui a endossé le rôle d'employeur pour gérer les déclarations légales et les rémunérations.

Ce sont néanmoins les communes de Gentioux-Pigerolles, Faux-la-Montagne et la Villedieu qui profitent des prestations des chefs d'orchestre et qui doivent donc financer leurs salaires.

Gentioux-Pigerolles a été chargée, au nom des trois communes, de verser au Surnatural Orchestra la somme correspondant aux salaires, pour que l'association puisse ensuite gérer les rémunérations.

Cette somme, qui s'élève à 17 900 euros pour l'année 2025, est apparue dans les dépenses de subventions associatives sur le budget général de notre commune.



En regardant les recettes de cette même année, on comprend que d'une part cette somme est partagée avec Faux-la-Montagne et La Villedieu, et, d'autre part, qu'une subvention de 20 000 euros a été attribuée spécifiquement pour ce projet par la région Nouvelle-Aquitaine via l'appel à projets « innovation sociale ».

L'Harmonie intercommunale devrait donc coûter à la commune de Gentioux-Pigerolles environ 2 000 euros, étalés sur deux ans.

Pour rappel, l'Harmonie intercommunale du Plateau de Gentioux continue à réunir toutes les personnes désireuses de pratiquer la musique, avec ou sans formation préalable, dans une ambiance joyeuse et néanmoins studieuse.

Les répétitions ont lieu les dimanches matin de 10h à 12h30 dans l'une ou l'autre des salles des fêtes des trois communes porteuses de l'activité.

Le 24 mars dernier, l'Harmonie s'est notamment produite à Faux-la-Montagne avec l'Orchestre de la Broussaille (Saint-Martin-Château), devant un public venu en nombre.

Plusieurs autres concerts auront lieu dans les prochains mois, notamment à La Villedieu le 8 mai prochain pour la commémoration de la victoire de 1945. Sa présence avait été fort appréciée aussi à Pigerolles lors du 11 novembre dernier.

SIAEP Haute Vallée de la Creuse : nouvelle grille tarifaire

Cela fait un an maintenant que Gentioux-Pigerolles a rejoint le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP) de la Haute Vallée de la Creuse.

À l'origine de cette adhésion, une obligation de la loi NOTRe de 2015 qui prévoyait le transfert obligatoire de la compétence « eau potable » aux communautés de communes en 2020 dans un premier temps, puis en 2026. L'objectif de cette réforme était de favoriser la création de services de l'eau plus solides, et donc mieux à même d'entretenir les réseaux et de sécuriser la ressource en eau.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, le syndicat de la Haute Vallée de la Creuse (composé historiquement des communes de Croze, Clairavaux et Felletin) et des communes environnantes disposant de cette compétence eau potable, ont engagé le dialogue.

L'extension à cinq nouvelles communes (Royère-de-Vassivière, Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, Saint-Martin-Château et La Villedieu) est ainsi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Avec ce périmètre élargi, le SIAEP atteint une échelle lui permettant de programmer des investissements plus ambitieux pour répondre aux exigences d'un service public de l'eau de qualité.

Au-delà des facilités pour recruter des techniciens ou obtenir des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Creuse, une motivation forte de ce regroupement a été la volonté de tous les élus de conserver une gestion publique de l'eau. Le syndicat garde ainsi le contrôle direct de la production, la distribution et la relation aux usagers, afin de maintenir un service public de proximité.

L'année 2025 a forcément été une année de transition : elle a été consacrée à assurer la continuité du service tout en construisant un fonctionnement commun. Deux personnes ont été embauchées (un temps plein et demi) pour renforcer les compétences à la fois en administratif et en technique.

Un des sujets majeurs imposé par la loi a été le travail d'harmonisation tarifaire : passer de six tarifications différentes en 2025 pour arriver au même prix pour tous les usagers des huit communes à échéance plus ou moins rapide. C'est ici le principe de solidarité qui a primé et nous pouvons remercier les élu(e)s des communes qui étaient le plus éloignées d'un prix soutenable de l'eau d'avoir pris l'engagement que, depuis le 1^{er} janvier dernier, tous les usagers paient l'eau selon la même grille de tarifs où qu'ils soient dans le syndicat.

Cette hausse tarifaire s'inscrit dans une tendance nationale qui suit la même pente : le renforcement des normes sanitaires, des exigences réglementaires croissantes (contrôles plus fréquents et plus pointus de nouveaux marqueurs de pollution - pesticides, PFAS...), traçabilité... La hausse des redevances, reversées intégralement à l'Agence de l'Eau, contribue également à une augmentation des tarifs.



L'enjeu central était aussi pour les élu(e)s de trouver des prix qui permettraient de maintenir les capacités d'investissement du syndicat pour le renouvellement des canalisations, la mise en conformité des ouvrages (protection des captages notamment), voire l'amélioration des performances des réseaux.

Gentioux-Pigerolles avait un train d'avance sur ces questions financières : vous avez toutes et tous pu l'apercevoir en 2024 avec la mise en place de tarifs particuliers et professionnels et la création de tarifs différenciés selon le niveau de consommation d'eau. Une politique généralisée lors des débats

pour les sept autres communes pour contribuer ainsi à une réflexion collective sur la valeur de l'eau et la vigilance que tous les usagers doivent avoir quant à sa préservation.

L'ajustement de la part fixe (l'abonnement) permet de compenser la baisse attendue des consommations car si les volumes d'eau consommés diminuent, les coûts du service restent fixes (entretien du réseau, personnels, contrôles...). C'est aussi une manière de répartir les coûts plus équitablement entre usagers permanents et occasionnels qui profitent tous des mêmes infrastructures (captages, conduites, réservoirs).

Reprenant les dispositions mises en place à Gentioux-Pigerolles, le comité syndical a également souhaité généraliser une tarification plus avantageuse sur les 30 premiers m³, considérés comme un volume de base indispensable à toutes et tous.

Autre fait à considérer également pour ce lancement : Gentioux-Pigerolles, comme Faux-la-Montagne, Royère-de-Vassivière, Saint-Martin-Château et La Villedieu ont fait le choix, exceptionnellement pour 2025, de ne pas solliciter auprès du syndicat le remboursement du temps de leurs agents municipaux qui ont travaillé pour celui-ci. Ce choix politique fort a permis d'amoindrir l'effort nécessaire pour trouver l'équilibre financier en 2026. Les nouveaux tarifs permettront bien entendu aux communes membres d'être remboursées comme il se doit par le syndicat dès la fin de cette année.

Malgré ces hausses, le prix de l'eau sur notre commune reste dans la moyenne des autres gestionnaires d'eau du sud creusois (2,99€ TTC le m³ pour une consommation de 120 m³ pour les particuliers – redevances Agence de l'eau et abonnement compris).

Après cette période de structuration initiale, l'année 2026 doit installer le rythme de croisière du syndicat autour de plusieurs dossiers majeurs :

- La poursuite du renouvellement progressif des réseaux ;
- L'expérimentation de la radio-relève sur une commune pilote : La Villedieu ;
- L'étude patrimoniale et son diagnostic pour les secteurs manquants (La Villedieu et Royère-de-Vassivière notamment) afin de disposer d'une connaissance précise de l'ensemble du réseau sur le nouveau périmètre pour formaliser une stratégie d'investissement à long terme ;
- Préparer le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE), obligatoire pour tous les services d'ici le 1er janvier 2027, et fondé sur une approche préventive, des sources au robinet. Il s'agit de garantir en permanence une eau potable sûre et non plus seulement d'avoir un contrôle a posteriori.

Au terme de cette première année, le syndicat affirme donc sa volonté d'anticiper plutôt que de subir. L'harmonisation tarifaire vise un investissement pérenne pour sécuriser la ressource, garantir un service public fiable et répondre aux exigences techniques, réglementaires et environnementales toujours plus fortes.

Tarifs 2026 applicables sur les 8 communes du SIAEP :

Type d'abonnés	Si distinction selon consommateur et type de consommateur	Part fixe HT	Part variable HT / m ³
Particuliers	Pour les 30 premiers m ³	110,00 €	1,22 €
	À partir du 31 ^{ème} m ³ et jusqu'à 90 m ³		1,53 €
	Au-delà de 90 m ³		1,91 €
Professionnels	Pour les 30 premiers m ³	150,00 €	1,24 €
	À partir du 31 ^{ème} m ³ et jusqu'à 90 m ³		1,65 €
	À partir du 91 ^{ème} m ³ et jusqu'à 500 m ³		2,06 €
	Au-delà de 500 m ³		2,38 €

Taux des redevances fixées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,32 € HT le m³

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable : 0,047 € HT le m³

Chantier de rénovation du réseau d'eau petite rue à Gentioux

Suite à des problèmes de qualité des eaux dans plusieurs résidences de la petite rue dans le bourg de Gentioux, des travaux de rénovation du réseau d'eau ont été menés par l'entreprise Fracasso pour le compte du SIAEP Haute Vallée de la Creuse et sont désormais terminés.

Pour cette réfection, la technique utilisée a été celle du tubage : la pose du nouveau conduit se fait à l'intérieur de l'existant. Une alternative avantageuse aux travaux de remplacement complet des canalisations car efficace, moins coûteuse et avec un impact réduit sur l'environnement et les infrastructures existantes.



En sus des branchements des maisons, l'opération a été l'occasion de remplacer les vannes de sectionnement du réseau, y compris celles alimentant les toilettes publiques et la fontaine du bourg.

À noter qu'un chantier de raccordement au tout-à-l'égout va avoir lieu très prochainement pour une habitation de cette rue et donc que la rénovation de la voirie de cette rue ne sera donc finalisée qu'après ce raccordement.

Nouvelle activité professionnelle au-dessus de la médiathèque



Depuis le mois de mars, une nouvelle praticienne a installé son activité dans une salle au-dessus de la médiathèque municipale.

Mathilde Soyer est Gestalt-thérapeute et psycho-sociologue. Elle propose aussi des séances d'EMDR. Elle reçoit un public adulte, pour des problématiques variées : souffrance, dépression, difficultés relationnelles et familiales, deuil, difficultés au travail, burn-out, questionnements existentiels... Elle travaille au sein d'un cabinet libéral (à Gentioux-Pigerolles et Eymoutiers) mais intervient aussi en milieu professionnel.

Contact : 06 77 80 86 28 - soyer_mathilde@yahoo.fr

Nous rappelons par ailleurs qu'il est toujours possible de louer des locaux de la commune à des fins professionnelles. N'hésitez pas à contacter la mairie pour vous renseigner.

Travaux de voirie entre Les Salles et Neypoux

En 2022, la piste communale 13, reliant le village des Salles et celui de Neypoux (Saint-Marc-à-Loubaud via le moulin de Canque) avait bénéficié d'importants travaux de réfection... mis à mal par les récentes (et abondantes !) eaux pluviales.

Un chantier complémentaire a donc eu lieu, qui s'est terminé en ce début 2026.

Mené en interne par nos agents municipaux aidés d'un prestataire, ce chantier impliquait le dégagement de la source située en bordure de la piste, la réfection des fossés et la reprise de la voirie, avec création de dos d'âne pour le renvoi de l'eau vers les fossés.



Travaux de voirie entre Les Salles et Le Peux du Tour

Dans la même lancée que les travaux entre Les Salles et Neypoux, l'équipe technique municipale a opéré d'importants travaux d'élagage aux abords de cette piste 15. Pour remédier au ruissellement des eaux provenant d'une source située dans un champ voisin, les agents techniques, accompagné d'un prestataire, ont procédé au curage des fossés et à la conduite des eaux le long de cette voie.



Travaux de voirie à La Lézioux

La piste 26, qui mène du village de La Lézioux à la route départementale 8 en contrebas du croisement de Pallier, avait fait l'objet d'amples travaux sur ses pentes en 2022.

Ces travaux ont été complétés en décembre dernier pour améliorer la desserte d'une maison, vacante depuis plusieurs années, acquise entre-temps et actuellement en cours de restauration.

Une formation fructueuse pour les nouvelles et nouveaux élu(es)



Le jeudi 26 mars, une vingtaine de conseiller(e)s municipaux nouvellement élu(e)s de Gentioux-Pigerolles, Faux-la-Montagne, La Villedieu et Royère-de-Vassivière se sont réunis(es) dans la salle du conseil à Gentioux à l'occasion d'une formation sur les bases du fonctionnement budgétaire municipal.

C'est avec générosité et par engagement pour le territoire, que Mme Laurence Coudert, actuellement directrice du Syndicat de Lac de Vassivière, spécialiste des finances publiques après avoir été pendant plus de quinze ans directrice de la Communauté de communes Vézère Monédières Mille Sources, a animé ce temps de formation.

Ont ainsi été abordés les fondamentaux du fonctionnement budgétaire : la distinction entre section de fonctionnement et d'investissement, les différentes catégories de charges ou de recettes financières des collectivités ou encore les indicateurs de bonne santé financière... Un programme dense mais brillamment transmis !

Ce moment, proposé aux élu(e)s du territoire par la formatrice et relayée par le conseil de Faux-la-Montagne, a permis à la mairie de Gentioux-Pigerolles d'accueillir ses homologues avec café et viennoiseries et a par ailleurs été une sympathique occasion de se rencontrer suite au renouvellement des équipes municipales. Une formule de formation très enrichissante que nous espérons pouvoir renouveler tout au long du mandat sur différents sujets !

État Civil

Naissance

Esmée LAMBERT le 23/11/2025

Mathys MARTINAT le 30/01/2026

Alma GAUTHIER BONHOURE le 27/03/2026

Cosmo GAUTHIER BONHOURE le 27/03/2026

Décès

Hortense BOSDEVESY (née TOUTIAS) le 15/05/2025

Bernard HUNOT le 28/07/2025

Odette JOLY (née PINTAPARY) le 19/09/2025

Denise BOULANGER (née ROUBY) le 02/11/2025

Jean-Christian RUBY le 14/12/2025

Odette BOSDEVESY (née ROSA) le 26/12/2025

Bernard LESTRADE le 11/03/2026